

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

---

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 9 avril 2018 à 19 h 30 dans la salle de la mairie.

### **Ordre du Jour :**

- M49 : Approbation compte de gestion , Compte administratif – Affectation de résultat - vote du budget primitif
- M14 : Approbation compte de Gestion, Compte administratif - Affectation de résultat - Vote du budget Primitif
- Vote des taxes
- Urbanisme : Zonage Pluvial
- Association la Gerbe : Garantie d'emprunt
- Demande de subvention
- Indemnités du percepteur
- Consultation panneaux de signalisation
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Berbon Evelyne, Eva Bonnaure, Carrasco Sylvie, Durand Philippe, Fernandes Annie, Linssolas Annie, Moreau Maryline, Pailhès Nelly, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Veyrat Bernard.

Excusés : Bignolles Martine, Fraise Bruno, Levailant Jean-Pierre, Roblin Christine,

Secrétaire : Eric SAINT PIERRE

Compte rendu affiché le 03-04-2018

---

La séance est ouverte à 19 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

<b><i>Délibération N° 2018-028</i></b> <b><i>M49 – Compte administratif 2017</i></b>
---

M. le Maire se retire.

Sous la présidence de Madame Annie Fernandes le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M49 eau-assainissement 2017 qui se résume comme suit :

Recettes d'exploitation :	310 248.14 €
Dépenses d'exploitation :	<u>177 850.21 €</u>
Excédent d'exploitation	132 397.93 €
Recettes d'investissement :	206 756.52 €
Dépenses d'investissement :	<u>34 556.44 €</u>
Excédent d'investissement	172 200.08 €

Crédits reportés en investissement compte 2315 pour un montant de 128 000.00 €

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

### ***Délibération N° 2018-029*** ***M49- Compte de Gestion du Receveur Municipal***

Le compte de gestion M49 eau-assainissement 2017 de M. le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

### ***Délibération N° 2018-030*** ***M49 – Affectation de Résultat***

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 - M49 comme suit :

132 397.93 € à l'article 002, excédent d'exploitation reporté.  
172 200.08 à l'article 001, excédent d'investissement

### ***Délibération N° 2018-031*** ***M49 – Vote du Budget Primitif 2018***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif M49 présenté par Mme Annie Fernandes. Il s'équilibre comme suit :

Dépenses d'exploitation :	202 921.76 €
Recettes d'exploitation :	202 921.76 €

Dépenses d'investissement :	259 621.84 €
Recettes d'investissement :	259 621.84 €

### ***Délibération N°2018-032*** ***Compte administratif M 14***

Mr le Maire se retire ; Sous la présidence de Mme Annie FERNANDES, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, et après avoir débattu, le compte administratif 2017 - M14 qui se résume ainsi qu'il suit :

<b>Section de fonctionnement :</b>		
Excédents reportés	368 217.70	€
Recettes de fonctionnement :	858 895.85	€
Dépenses de fonctionnement :	<u>592 000.66</u>	€
Excédent de fonctionnement :	636 112.89	€

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

### Section d'investissement :

Excédents reportés	97 428.16	€
Recettes d'investissement 2017 :	94 088.15	€
Dépenses d'investissement 2017 :	315 968.16	€
Déficit d'investissement :	- 124 451.85	€

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		368 217,70 €		97 428,16 €	- €	465 645,86 €
Opérations de l'exercice	592 000,66 €	858 895,85 €	315 968,16 €	94 088,15 €	907 968,82 €	952 984,00 €
TOTAUX	592 000,66 €	1 227 113,55 €	315 968,16 €	191 516,31 €	907 968,82 €	1 418 629,86 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>635 112,89 €</b>	<b>-124 451,85 €</b>			<b>510 661,04 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>635 112,89 €</b>	<b>-124 451,85 €</b>			<b>510 661,04 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>510 661,04 €</b>

### ***Délibération N°2018-033*** ***Approbation du compte de gestion M14 de Mr le Receveur***

Le compte de gestion M14 2017 de Mr le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité.

### ***Délibération n°2018-034*** ***Délibération Affectation de résultat M14***

Après avoir entendu le compte administratif 2017

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :
  - un excédent de fonctionnement de 635 112.89 €
  - un déficit d'investissement de 124 451.85 €

#### **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- 510 661.04 € à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté
- 124 451.85 € au 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement

### ***Délibération 2018-035*** ***Budget M14***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et après avoir débattu, le budget primitif 2018 présenté par le Maire. Il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 235 061.04	€
Recettes de fonctionnement :	1 235 061.04	€
Dépenses d'investissement :	1 000 500.00	€
Recette d'investissement :	1 000 500.00	€

### ***Délibération N°2018-036*** ***Vote des taux d'imposition***

Le Conseil Municipal, au vu des contraintes budgétaires imposées par la diminution des dotations de l'Etat, après avoir délibéré, décide une augmentation des taux par : 1 voix contre – 13 voix pour et une abstention .

Les nouveaux taux d'imposition seront donc augmentés pour l'année 2018 de 1.49 % sur l'ensemble des taxes. (moyenne de tous les taux proposés par les personnes présentes au Conseil).

Les nouveaux taux applicables sont :

Taxe d'habitation : 9.51 %

Taxe foncier bâti : 9.13 %

Taxe foncier non bâti : 58.69 %

### ***Délibération N°2018-037*** ***PLU : Zonage Pluvial***

En considérant que la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions ;

En considérant qu'il était nécessaire d'établir un zonage et une politique de gestion des eaux usées et pluviales ;

En considérant que ce projet de zonage pluviales doit être soumis à enquête publique conformément à l'article L 2224-10 du code Général des Collectivités Territoriales et avant approbation définitive ;

En prenant connaissance des pièces du dossier relatives au zonage des eaux pluviales à soumettre à l'enquête publique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

✓ VALIDE

Tous les documents relatifs au projet de zonage des eaux pluviales de la commune ,

✓ AUTORISE

Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage des eaux pluviales ainsi élaboré, en même temps que le PLU de la commune ;

✓ AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### ***Délibération N°2018-038*** ***Cautionnement d'emprunt Projet Maison en partage***

Suite à la délibération de principe N°2017-019, prise en date du 2 mars 2017, portant sur le cautionnement d'emprunt pour le Projet Maison en partage porté par l'association la Gerbe dans le cœur du village, il est nécessaire de prendre la délibération définitive.

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

---

Vu le rapport établi par M. le Maire,  
La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code Civil ;  
Vu le contrat de prêt N°74772 en annexe signé entre l'Association la Gerbe ci-après l'emprunteur,  
et la Caisse des dépôts et consignation ;

**DELIBERE**

L'assemblée délibérante de la Commune de Lézan accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 30 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°74772 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : LA garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations , la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice des discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer ,en cas de besoin , des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

<p style="text-align: center;"><b><i>Délibération N°2018-039</i></b> <b><i>Demandes de subvention</i></b></p>
---

**Demandes de subvention :**

- Maison familiale rurale petite Camargue : Une demande de subvention pour une élève scolarisée dans cet établissement. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas accorder de subvention.
- Duché d'Uzès : Une demande de subvention d'un montant de 70 euros est sollicitée. . Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas accorder de subvention.

<p style="text-align: center;"><b><i>Délibération n°2018-040</i></b> <b><i>Indemnités du Trésorier 2018</i></b></p>
---

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'octroyer l'indemnité de conseil et de budget à Mr le Trésorier d'Anduze d'un montant de 467.82 € au titre de l'exercice 2018.

***Délibération N° 2018-041***

***Consultation : Choix du fournisseur de panneaux de signalisation***

Christian TRILLON présente les devis des entreprises consultées pour la fourniture de panneaux de signalisation :

- |                         |              |
|-------------------------|--------------|
| - Nadia signalisation : | 492.48 € TTC |
| - ABC Equipements       | 655.34 € TTC |
| - Direct Signalétique   | 949.54 € TTC |

Le conseil après avoir délibéré retient la proposition de Nadia Signalisation, moins disante, pour un montant de 492.48 € TTC.

***Questions Diverses***

**Voirie :**

- **Rue Juliette PARA** : Philippe DURAND indique que le panneau interdiction de tourner n'est plus visible. Il conviendrait de le déplacer , et de le fixer , après autorisation , sur le mur de la maison de retraite.
- **Panneau « Chemin de la sauvette »** : Annie Linssolas indique que le panneau chemin de la sauvette est par terre. Il faudra le récupérer et le replacer

**Chemin de Randonnée : GR Le long du Gardon** : Eva Bonnaure demande pourquoi le GR qui se trouvait le long du Gardon est coupé. Eric Saint Pierre rappelle qu'un nouvel itinéraire a été fixé passant par le Chemin de Massillargues, la Rue du Puits, l' Avenue de la Gare. Le Camping des chênes a fermé l'accès à la rive.

Séance levée à 21 h 45

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

---

### *Délibérations prises dans la séance du 09/04/2018*

2017	028	M49 - CA 2017
2017	029	M49- CG 2017
2017	030	M49 – Affectation de résultats
2017	031	M49 – Vote du budget 2018
2017	032	M14 – CA 2017
2017	033	M14 – CG 2017
2017	034	M14 – Affectation de résultats
2017	035	M14 – BP 2018
2017	036	Vote des taux d'imposition 2018
2017	037	PLU – Zonage Pluvial
2017	038	Cautionnement d'emprunt Projet Maison en Partage
2017	039	Demandes de subvention
2017	040	Indemnités du trésorier
2017	041	Consultation : choix du fournisseur de panneaux de signalisation

## Conseil Municipal du 9 avril 2018

---

### *Signatures des membres présents à la séance du 09/04/2018*

TORREILLES Eric

ASTIER Jean Louis

BERBON Evelyne

BONNAURE Eva

CARRASCO Sylvie

DURAND Philippe

FERNANDES Annie

LINSSOLAS Anne

MOREAU Maryline

PAILHES Nelly

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe

TRILLON Christian

VEYRAT Bernard